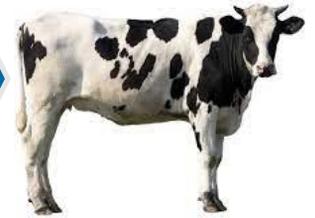


Prélèvements dermatose nodulaire contagieuse En cas de suspicion clinique en élevage (1/2)

**Prélèvements uniquement sur animaux vaccinés ou non vaccinés présentant des signes cliniques évocateurs de la DNCB =
Nodules et Sécrétions et Sang (si fièvre)**

- si nodules, prélever également Sécrétions (si présentes) et Sang (si fièvre)
- si absence de nodule, prélever Sécrétions (si présentes) et Sang (si fièvre)
- si absence de nodule et absence de sécrétions, prélever Sang (sur tous les bovins fiévreux)



Prélèvements de tous les animaux présentant tout ou partie de ces signes cliniques, avec un max de 5 animaux par site (bâtiment ou pâture)

Prélèvements de nodules

2 à 4 nodules cutanés par animal
Punch à biopsie ou bistouri

Si transport < 24h : dans tube sec

Si transport > 24h : contacter LDA01/LDA73 pour consignes

Cibler les tissus nodulaires les moins remaniés, éviter les tissus suppurés et nécrosés en visant le tissu du cœur de la lésion plutôt que le tissu périphérique



**+ Prélèvement si
ptyalisme, jetage, épiphora**

**Prélèvement des sécrétions
nasales, buccales ou oculaires**

Écouvillon buccal,
nasal ou oculaire
(sec ou sur milieu de transport)



**+ Prélèvement si
hyperthermie**

**Prélèvement de sang sur tous les
animaux fiévreux**

1 Tube EDTA - sang total
(5 ml/tube).



Eventuellement, 1 tube sec – sérum
(5 ml/tube) *si croûtes visibles : ces
prélèvements seront utilisés par le LNR si
foyer*



Merci de remplir
la fiche de
commémoratifs en
précisant **le statut
vaccinal des bovins**



**Triple emballage étanche
sous couvert du froid (4°C)**



Pensez à bien
identifier
les
échantillons

Prélèvements dermatose nodulaire contagieuse
En cas de suspicion clinique en élevage (2/2)

Envoi des prélèvements au laboratoire

Envoi à un des laboratoires agréés,
après avoir été prévenu par la DDPP par téléphone :

LDAV 73 :

Laboratoire Départemental
d'Analyses Vétérinaires
321 chemin des Moulins
73024 CHAMBERY Cedex

Lundi au vendredi
8h00-12h00 13h00-17h00 (16h30 le vendredi)

Téléphone : 04 79 33 19 27
Secrétariat : labo@savoie.fr

Astreinte : 07 65 18 75 84

LDA01

Site Santé animale
Chemin de la Miche Cénord
01000 BOURG EN BRESSE

Standard du lundi au vendredi :
8h00-12h00 13h00-16h30
Accueil du lundi au jeudi jusqu'à 17h30

Tél secrétariat : 04 74 45 58 00
secrétariat : lda01@ain.fr
PCR : lda01.sero@ain.fr

astreinte : vendredi 16h30 à 19h et Samedi-
Dimanche - férié de 8h à 19h : 06 30 48 23 32

Le résultat du LDA est suffisant pour la DDPP sur la suite à donner :

- Levée APMS si résultat LDA PCR négatif ou PCR DIVA positive souche vaccination, ou ;
- APDI